

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-057 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE  
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,  
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

**Objet :**        **Zone d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND**  
                      **Echange de terrains entre la Communauté de Communes et la SARI**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les projets d'extension de viabilisation des terrains permettant de constituer la Zone d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND.

Monsieur le Président précise que cette opération a été menée par les services de la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME et qu'il est nécessaire, aujourd'hui, de confirmer les échanges de terrains devant intervenir entre la S.A.R.I. et la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle, à cet effet, que la S.A.R.I. était propriétaire d'un terrain permettant l'accès à son activité sur le territoire de la commune d'ACHIET-LE-GRAND, au droit du Chemin de Paris.

Cette parcelle est nécessaire au développement de la Société GEDINOR.

Il est donc nécessaire de modifier les accès de l'Entreprise SARI pour permettre le développement de ces deux entreprises.

Monsieur le Président propose de procéder à un échange entre la Communauté de Communes et la SARI pour une surface identique, permettant ainsi à la SARI de créer l'espace nécessaire au stationnement des véhicules de ses salariés.

Monsieur le Président propose de confirmer l'échange de terrains devant intervenir entre la Communauté de Communes et la SARI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'échange devant intervenir entre la Communauté de Communes et la SARI,
- de confier le soin à Maître BRETTE, Notaire à BAPAUME, de rédiger les actes notariés nécessaires à cet échange,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet échange de terrains.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

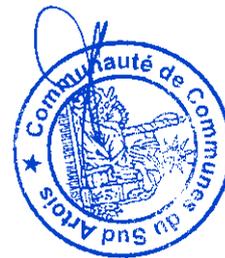
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 Mars 2014 et transmission  
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

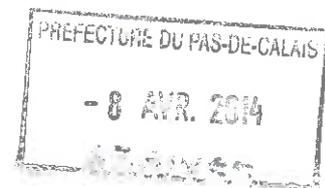
Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.



2014-057- 14/03/2014

ZA ACHIET Echange de terrains CCSA/SARI